

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Présents : Robert LEBOEUF, Christine BOURGEON, Claire CHAPUIS, Jean CHAPUIS, Marianne COULAS, Françoise BERNARD, Fabienne DAUVERGNE, Isabelle DEPUYDT, Michael LITTFASS,

Excusés : Isabelle PAGEAULT, Fabienne DAUVERGNE (pouvoir Claire CHAPUIS), Alain GUILLET (pouvoir Jean CHAPUIS)

Secrétaire de séance : Françoise BERNARD

La séance est ouverte à 20H30. Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre et 18 octobre sont approuvés à l'unanimité.

1) DELEGATIONS AU MAIRE

Afin de simplifier les procédures et favoriser une meilleure administration communale, le conseil valide à l'unanimité le principe d'accorder certaines délégations au Maire. Ces délégations sont encadrées par une réglementation et des limites précises. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

2) ELECTION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS ORGANISMES

SIVOS

Titulaires :	Robert LEBOEUF Marianne COULAS	Suppléants	Isabelle PAGEAULT Claire CHAPUIS
--------------	-----------------------------------	------------	-------------------------------------

SYDESL

Titulaires :	Michael LITTFASS Jean CHAPUIS	Suppléante	Françoise BERNARD
--------------	----------------------------------	------------	-------------------

SYNDICAT DE LA NATOUZE

Titulaires :	Robert LEBOEUF Christine BOURGEON	Suppléants	Alain GUILLET Isabelle PAGEAULT
--------------	--------------------------------------	------------	------------------------------------

SYNDICAT DES EAUX

Titulaires :	Christine BOURGEON Alain GUILLET	Suppléantes	Marianne COULAS Isabelle PAGEAULT
--------------	-------------------------------------	-------------	--------------------------------------

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Titulaire :	Robert LEBOEUF	Suppléant	Jean CHAPUIS
-------------	----------------	-----------	--------------

OFFICE DU TOURISME

Titulaire :	Isabelle DEPUYDT	Suppléante	Alain GUILLET
-------------	------------------	------------	---------------

DÉLÉGUÉ DÉFENSE

Titulaires :	Fabienne DAUVERGNE Claire CHAPUIS
--------------	--------------------------------------

DÉLÉGUÉ CNAS

Titulaire :	Robert LEBOEUF
-------------	----------------

COMMUNES FORESTIÈRES

Titulaire :	Alain GUILLET	Suppléant	Jean CHAPUIS
-------------	---------------	-----------	--------------

3) ELECTION DES MEMBRES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS

APPEL D'OFFRE - OUVERTURE DE PLIS

Titulaires : Robert LEBOEUF
Jean CHAPUIS
Alain GUILLET

Suppléants

Isabelle DEPUYDT
Christine BOURGEON
Françoise BERNARD

CIMETIÈRE

Jean CHAPUIS, Marianne COULAS, Fabienne DAUVERGNE, Alain GUILLET

VOIRIE

Robert LEBOEUF, Jean CHAPUIS, Alain GUILLET,

COMMUNICATION

Françoise BERNARD, Isabelle DEPUYDT, Claire CHAPUIS, Michael LITFASS

FLEURISSEMENT / PATRIMOINE / SENTIERS

Isabelle PAGEAULT, Claire CHAPUIS, Isabelle DEPUYDT, Marianne COULAS, Alain GUILLET, Françoise BERNARD, Jean ROSSIGNOL

FINANCES

Robert LEBOEUF, Françoise BERNARD, Christine BOURGEON, Marianne COULAS, Claire CHAPUIS, Jean CHAPUIS, Fabienne DAUVERGNE, Isabelle DEPUYDT, Alain GUILLET, Michael LITFASS, Isabelle PAGEAULT,

DÉCHETS / PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Robert LEBOEUF, Jean CHAPUIS, Christine BOURGEON, Alain GUILLET, Isabelle PAGEAULT

4) CCAS : RENOUELEMENT DES MEMBRES

Le Maire, en tant que Président, et quatre membres du Conseil municipal en font partie, soit :

- Robert LEBOEUF, Michael LITFASS, Marianne COULAS, Fabienne DAUVERGNE, Isabelle PAGEAULT

Cette commission est également composée de quatre membres non élus :

- Delphine ROBBE, Jean-Christophe GUILLET, Mireille LITFASS, Bernadette SIMONIN

5) DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

Les adjoints sont automatiquement officiers d'état civil et officiers de police judiciaire. Les délégations suivantes leur sont également attribuées :

- Délégation de gestion des dossiers relatifs à la voirie et aux bâtiments au premier adjoint
- Délégation de gestion des dossiers du cimetière et des bois et forêts au deuxième adjoint
- Délégation de gestion des dossiers de fleurissement et de la salle des fêtes au troisième adjoint

6) INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Des adjoints

Taux d'indemnisation des adjoints proposé à 5,5 % de l'indice 1022 (soit un montant brut de 212.89 € à ce jour)

- Du Maire

Taux d'indemnisation du Maire proposé à 17 % de l'indice 1022 (soit un montant brut de 658.01 € à ce jour)

Les taux de ces indemnités sont votés à l'unanimité des membres présents ou représentés

7) Affouages : désignation des garants

Le conseil municipal choisit trois garants pour les affouages, solidairement responsables de la qualité de l'exploitation :

- 1er garant : Robert LEBOEUF

- 2ème garant : Alain GUILLET
- 3ème garant : Yves ROZAND

8) RODP ORANGE 2018

Pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent le domaine public communal routier ou non, aérien, du sol ou du sous-sol. Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance. Comme chaque année le conseil municipal doit valider le montant de la redevance qui sera réclamée à ORANGE.

Le conseil municipal valide pour l'année 2018 à l'unanimité un montant de :

- Artères en souterrain : 39.28 €/km
- Artères en aérien : 52.38 €/km

Le montant, calculé à partir du nombre de km d'artères de la commune, sera versé par ORANGE à la commune et sera reversé par la commune en 2019 au SYDESL.

9) Communauté de Communes : retrait de délibération

Lors de sa séance du 28 mai 2018, le conseil municipal avait délibéré, à la demande de la communauté de communes, en faveur de la signature d'une convention de remboursement de frais entre la Communauté de Communes et la commune de Mancey.

La Préfecture, ayant constaté l'irrégularité de la demande de la communauté de communes, nous demande le retrait de cette délibération. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le retrait de la délibération n° 23-2018 du 28 mai 2018.

10) Communautés de communes : rapport de la CLETC

La CLETC (Commission Locale d'évaluation de transfert de Charges) entre la communauté de communes et ses communes membres, est chargée d'étudier le coût des transferts de charges des compétences exercées par la Communauté de Communes en lieu et place des communes (ex. Transport scolaire, SDIS...). Ce coût, évalué pour chaque commune, est déduit du montant de taxe professionnelle qui lui est reversé par la Communauté de Communes. La CLETC est chargée chaque année d'établir un rapport transmis aux différents conseils municipaux pour approbation.

Ce rapport, qui fixe le montant qui sera reçu de la communauté de communes ou reversé à la communauté de communes par chaque commune, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. En ce qui concerne la commune de Mancey, c'est un montant de 10 091.49 € qui devra être reversé à la Communauté de Communes.

11) Réforme de la gestion des listes électorales

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales applicable au 1er janvier 2019, la commune doit mettre en place une commission de contrôle des listes électorales qui devra être effective au 10 janvier 2019. Cette commission, qui devra s'assurer de la régularité de la liste électorale devra être composée d'un élu (qui ne peut être ni le maire ni un adjoint), d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État, d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Afin de permettre la désignation des membres, la commune doit faire trois propositions de noms de personnes au Tribunal de Grande Instance et trois à la Préfecture qui en choisiront chacun une.

En ce qui concerne le choix d'un élu, le conseil municipal valide Michael LITTFASS.

12) Rallye des Vins 2019

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le passage du rallye des Vins en 2019 sur la commune. Résultat du vote : Pour 5 - Contre 2 - Abstentions 3

Questions diverses

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

La communauté de communes a dans les missions qui lui ont été dévolues la compétence "le plan local d'urbanisme et l'aménagement de l'espace".

Le PLUI est actuellement en phase de diagnostic dans l'ensemble des communes. Un entretien doit avoir lieu le 6 décembre entre le conseil municipal et un cabinet d'études.

Un PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) devra être construit en 2019 dans notre commune et les 22 autres de la "com-com".

Une consultation de la population aura lieu tout au long de la démarche.

Le maire est membre du comité de pilotage inter-communal. Dans ce cadre, quatre groupes de travail vont être constitués :

- | | |
|--|--------------------|
| - Environnement et gestion des risques : | Christine BOURGEON |
| - Développement économique, tourisme, énergies renouvelables : | Isabelle DEPUYDT |
| - Démographie, aménagement du territoire : | Françoise BERNARD |
| - Patrimoine : | Jean CHAPUIS |

Assainissement

Dans le cadre d'un prochain transfert de la compétence "assainissement" à la Communauté de Communes, nous avons rencontré le cabinet d'études KPMG, missionné pour réaliser un audit dans chaque commune.

Barrières le long de la RD 215

Une rencontre a eu lieu avec la DRI et le représentant de la société qui a réalisé les travaux afin de trouver une solution au problème de l'emplacement de certaines barrières.

Carrières du Roy Guillaume

L'arrêté du Préfet autorisant l'installation de stockage de déchets inertes a été réceptionné par la commune. Un premier montant de 10 000 € pourrait être versé à la commune dès 2018 par la société SADE.

Voirie

Les travaux rue des Pompes sont terminés. Aucun autre travaux de voirie n'est envisagé en 2018.

Fibre : les gaines sont en cours de pose. Lorsque ce travail sera terminé, un opérateur (orange ou autre) devra prendre en charge l'acheminement de la fibre dans chaque foyer. Aucune date prévue à ce jour.

Patrimoine : les travaux concernant la chapelle sont pour le moment repoussés à cause d'un problème de dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 10 décembre à 20 h 30.

Le Maire, Robert LEBOEUF